



Konferenz der Betreibungs- und Konkursbeamten der Schweiz
Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse
Conferenza degli ufficiali di esecuzione e fallimenti della Svizzera
Conferenza dals funcziunaris da scussiun e falliment de la Svizra



100

100^e assemblée des membres de la
Conférence des préposés aux pour-
suites et faillites de Suisse

23 mai 2025 à Lucerne

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chères et chers collègues, Chères invitées et chers invités,

La 100^e assemblée des membres de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse aura lieu le 23 mai 2025 à Lucerne. Je vous y invite cordialement.

Célébrer un centenaire est un événement très spécial et un motif de fierté. C'est aussi une bonne raison pour revenir brièvement sur les débuts de notre association : celle-ci a été fondée après la Première Guerre mondiale (1914-1918). La situation économique difficile de l'entre-deux-guerres avait entraîné une forte augmentation du nombre de poursuites. Cela a accru l'importance de la collaboration entre les cantons. En même temps, il est apparu nécessaire de créer une plate-forme de discussion intercantonale. Et c'est ainsi qu'une association nationale a vu le jour le 22 novembre 1925 à la Zunfthaus zur Waag de Zurich – à l'initiative de Ferdinand Meier (office des poursuites de Zurich 7) et d'Oskar Tobler (office des poursuites de la ville de Saint-Gall).

L'assemblée constitutive rassembla pas moins de vingt collègues provenant de dix cantons (avec cinq excusés). La « Neue Zürcher Zeitung » du 23 novembre 1925 en a même fait mention : sous la rubrique « Petits communiqués » (entre une information

sur une nouvelle salle des machines et une autre sur la lutte contre la tuberculose). Vous trouverez de plus amples informations sur la fondation de notre association dans l'article suivant d'Yves Hostettler.

100 ans se sont écoulés depuis lors, et le monde a profondément changé. Il en va de même pour notre association : passant presque inaperçue à ses débuts, elle est aujourd'hui incontournable dans le paysage judiciaire suisse. Elle est non seulement le porte-parole de notre profession, mais aussi une interlocutrice privilégiée de la justice, des acteurs politiques et des législateurs. Elle est également impliquée dans notre formation continue (pensons par exemple à l'école d'Oerlikon ou aux « Bulletins des poursuites et faillites ») – et enfin, last but not least : elle cultive la collégialité et la convivialité. Dans la brochure d'anniversaire de 1950, il est déjà fait état de nombreuses belles excursions et soirées qui « se sont prolongées jusqu'aux plus profondes heures du lendemain... ».

Nous voulons absolument maintenir cette belle et « profonde » tradition – surtout en ces temps de crise dont on ne cesse de parler aujourd'hui. Car la collégialité et la convivialité sont et restent d'une importance capitale. Sans elles – et une pointe d'humour – rien ne fonctionne



correctement. Sans elles, il ne saurait y avoir de collaboration loyale, de confiance mutuelle ni de satisfaction à relever les défis professionnels quotidiens de plus en plus exigeants auxquels nous sommes confrontés.

Chères et chers collègues, en tant que président, j'ai toujours gardé à l'esprit que sans votre fidélité et votre engagement, la Conférence ne serait jamais devenue ce

qu'elle est aujourd'hui. Je tiens à vous en remercier chaleureusement. Et je serais très heureux d'avoir encore une fois – et pour la dernière fois d'ailleurs – l'occasion de vous accueillir personnellement en tant que président le 23 mai 2025 à Lucerne.

Dans cet esprit, je vous dis :
à nos 100 prochaines années !

Votre président Armin Budliger

Histoire de la création de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse

Chères et chers collègues, Chères invitées et chers invités,

La 100^e assemblée générale – un chiffre imposant dont on peut être fier. Cet anniversaire particulier est l'occasion de jeter un regard rétrospectif sur la période de création de notre association, en tentant de se rappeler comment et pour quelles raisons celle-ci a vu le jour.

Il est également intéressant de constater quels ont été les changements fondamentaux intervenus depuis lors. La collégialité, l'application uniforme de la LP, les bulletins LP et le bon contact avec les autorités (de surveillance) constituaient-ils déjà des aspects essentiels de notre association à l'époque de sa fondation ? Pour répondre à ces questions, nous pouvons nous référer à une ancienne édition de notre « Bulletin des poursuites et faillites » datant de 1950.

L'introduction de ce numéro anniversaire (cahier 5 / 25 ans de la Conférence suisse) indique que la procédure d'exécution forcée et la LP ne revêtaient pas encore une grande importance au début, soit depuis l'introduction de la loi fédérale en 1892. Malgré toutes les difficultés, la discipline de paiement était manifestement bonne pendant des décennies. Cela a toutefois changé brusquement après la fin de la Première Guerre mondiale (1914-1918). Une moindre disposition à

payer et l'impact de plus en plus négatif de l'après-guerre sur l'économie ont fait exploser le nombre de poursuites, de sorte que la coopération intercantonale en matière de poursuites pour dettes a gagné en importance.

En raison des bonnes relations déjà existantes entre les cantons de Zurich et de Saint-Gall, et à l'initiative de Ferdinand Meier (office des poursuites de Zurich 7) et d'Oskar Tobler (office des poursuites de la ville de Saint-Gall), l'association fédérale a finalement été fondée le 22 novembre 1925 à Zurich (Zunfthaus zur Waag). L'assemblée constitutive rassembla vingt collègues provenant de dix cantons (avec cinq excusés). Cette assemblée historique a été brièvement mentionnée dans un article de la « Neue Zürcher Zeitung » du 23 novembre 1925, sous la rubrique « Petits communiqués », entre une information sur la construction d'une nouvelle salle des machines et une autre sur la lutte contre la tuberculose... Comme les temps ont changé !

Parmi les premiers thèmes abordés par la Conférence suisse figurait entre autres une évaluation critique du tarif des émoluments. Il semblerait que certains sujets restent d'actualité pendant longtemps ! En outre, dès la création de notre association,

nous avons cherché à établir un contact proactif avec les autorités de surveillance. Toutes les autorités de surveillance cantonales ainsi que le Tribunal fédéral suisse furent informés de la création de l'association par une lettre officielle, qui suscita à son tour une réponse sympathique du Tribunal fédéral. Cela montre bien que les principes de notre association n'ont pas tellement changé au cours de ces cent dernières années. Par le passé déjà, il était fait expressément référence à l'importance et à la signification de la collégialité et de la convivialité. La publication anniversaire de 1950 évoque rétrospectivement de nombreuses belles excursions et différentes soirées qui « se sont prolongées jusqu'aux plus profondes heures du lendemain... Mais nous ne voulons pas en révéler plus qu'il n'en faut ».

Il convient également de mentionner ici une pierre angulaire importante de notre association : les « Bulletins des poursuites et faillites ». Ceux-ci ont été publiés pour la première fois en 1937 par M. Paul Stiefel, notaire suppléant à Wädenswil. Curieusement, les bulletins LP ont eu beaucoup de mal à percer à leurs débuts. C'est ce que l'on peut déduire d'une note de la séance du comité du 8 mai 1937 : « Revue suisse de la LP. Celle-ci paraît de temps en temps. Nous ignorons si elle pourra subsister. »

Cela fait déjà longtemps que les bulletins LP sont un élément essentiel pour la formation continue et l'application uniforme du droit dans le domaine des procédures d'exécution forcée. Tous les débuts sont parfois difficiles.

Au cours des 25 premières années, des conférences ont été organisées à l'occasion des assemblées annuelles. Il y avait, d'une part, de nombreux thèmes qui sont encore d'actualité aujourd'hui, tels que « la saisie de salaire », « le recours » ou « la cession de droits au sens de l'art. 260 LP », mais d'autre part aussi, des présentations plus singulières (du point de vue actuel) ou qui ne sont plus d'actualité, comme « la poursuite contre l'épouse selon le CC et la LP ». En fait, les activités du Comité ne différaient que très peu de celles d'aujourd'hui. À l'époque de la création de la Conférence, on jugeait également très important de promouvoir les connaissances spécialisées, d'assurer une application uniforme et pratique de la loi, de lancer des consultations et d'inviter des représentants de la Conférence à participer à des commissions d'experts.

L'organisation de la Conférence avait également subi de constantes adaptations mais ressemblait encore beaucoup à celle d'aujourd'hui. En 1947, les sta-

Konferenz der Vertriebsbeamten. H. K.
 Sonntag den 22. November fand in Zürich eine
 erste Zusammenkunft der Vertriebsbeamten der
 Schweiz statt. Es beteiligten sich daran 20 Ver-
 treter aus elf deutschschweizerischen Kantonen.
 Zweck der Zusammenkunft ist der Zusammenschluss
 der Vertriebsbeamten aus den verschiedenen
 Kantonsstellen zur Besprechung organisatorischer
 und praktischer Fragen aus dem Gebiete des Ver-
 triebswesens. Damit soll zugleich ein besserer
 Kontakt mit den Aufsichtsbehörden angestrebt wer-
 den. Die allgemeine Aussprache hat ergeben, wie
 wünschlich eine solche Institution für dieses wich-
 tige Rechtsgebiet sein kann. Die alljährlich
 mindestens einmal stattfindende Versammlung von
 Belegierten der kantonalen Vertriebsbeamten-
 verbände und Vertretern von Kantonen, die noch
 einer speziellen Organisation entbehren, soll nicht
 von Charakter einer festen Organisation, sondern
 mehr eine Vereinigung auf freier Basis sein. Eine
 Reihe von Wünschen, Anregungen und Fragen aus
 der Praxis wurden entgegengenommen und dem
 Tagesbureau zur Erledigung durch den bestellten
 Ausschuss übergeben. Dieser wurde mit Zürich
 als Lokort wie folgt bestellt: Präsident Ferdinand
 Meier, Zürich 7; Vizepräsident O. Tobler, St. Gallen;
 Aktuar H. Nuhn, Zürich 1. Weitere Mitglie-
 der: Hofmann, Windisch; Arnet, St. Gallen; und als
 Suppleanten: Bruggentaler, Chur, und Trünker,
 Sinfiedeln. Es ist zu erwarten, daß sich die Ver-
 triebsbeamten der ganzen Schweiz der Konfe-
 renz anschließen und ihre Vertriebsarbeiten unter-
 stützen. Die Durchführung der Schuldvertriebs-
 arbeit zu einem umfangreichen und für den Beamten
 nicht leichten Apparat ausgewachsen, der es immer
 dringender erscheinen ließ, daß diese selbst
 durch gegenseitige Hülfsnahme den Vollzug
 vereinfachen und zu vereinfachen suchen. In
 diesem Bestreben dürfen sie wohl auch die Unter-
 stützung der kantonalen und eidgenössischen Auf-
 sichtsbehörden finden.

Article de la « Neue Zürcher Zeitung » du 23 novembre 1925.

tuts étaient en principe structurés de la même manière que les statuts actuels et comportaient 26 articles. Il faut noter que le comité devait être composé d'au moins 11 membres. Les assemblées annuelles se tenaient alors toujours pendant les vacances de Pentecôte (jusqu'en 1996, les poursuites étaient suspendues sept jours avant et après Pentecôte). C'est pourquoi les assemblées annuelles ont souvent lieu, aujourd'hui encore, la semaine suivant la Pentecôte. Le nombre de préposés aux

poursuites et faillites participants se situait entre 50 et 90 personnes, auxquelles s'ajoutaient entre 10 et 20 personnes représentant les autorités de surveillance.

Les finances de la Conférence ont été alimentées par les cotisations des membres (70 centimes par personne avec un minimum de 12 francs par association) et les subventions des cantons (entre 20 et 100 francs par canton). Les fonds disponibles étaient principalement destinés

aux jetons de présence du Comité et à la formation initiale et continue. Auparavant, les frais des assemblées annuelles étaient toujours entièrement pris en charge par l'association cantonale du lieu où elles se tenaient. De cette manière, les finances de la Conférence suisse sont toujours restées saines.

La description faite de certains décés permet de se faire une idée de la dureté de l'époque, bien différente de la nôtre. Un certain nombre de collègues sont décédés prématurément et de manière inattendue. Un événement particulièrement tragique mérite également d'être mentionné dans ce contexte : le 1^{er} avril 1944, le Dr Schoch, rédacteur des « Bulletins des poursuites et faillites », est décédé à la suite d'un bombardement (effectué par erreur) de la ville de Schaffhouse par les forces américaines (qui a fait 40 morts au total).

La collégialité et la convivialité ont toujours été des valeurs chères à l'association. Les comptes rendus évoquaient souvent « les moments agréables », qui contrastaient avec les activités professionnelles. À titre d'exemple, on peut citer l'auteur (Ernst Martz) de l'article paru dans le numéro 5 de 1950 : « Nous avons grand besoin d'égayer notre quotidien avec un peu d'allégresse et d'humour, car notre pro-

fession comporte suffisamment de côtés sombres. » Beaucoup de nos anciens collègues se retrouvaient après le travail pour boire une chope et resserrer ainsi les liens entre collègues.

Une mention spéciale a été faite des rations (alimentaires) spéciales distribuées lors des réunions pendant les années de guerre, qui étaient fort appréciées.

Pour conclure cette rétrospective historique, nous laissons volontiers le mot de la fin à Ernst Martz, cité plus haut, qui ne saurait être plus approprié à l'occasion de la 100^e assemblée annuelle : « Depuis 1926, les assemblées annuelles étaient toujours accompagnées d'un agréable banquet, car les discours et les allocutions doivent en fin de compte aussi avoir leur piquant. Tous les participants ont pu constater par eux-mêmes que la musique et les chants étaient aussi de la fête. C'est sur cette note de bonne humeur que j'aimerais conclure mon témoignage, en espérant que dans les temps à venir, tant la Conférence elle-même que chacun de nos collègues garderont à l'esprit, outre les obligations et les tâches quotidiennes, que la convivialité reste indispensable. »

Résumé pour le comité central : Yves Hostettler



INVITATION ET ORDRE DU JOUR

Invitation

La deuxième Cour de droit civil du Tribunal fédéral suisse, le Département fédéral de justice et police, l'autorité cantonale de surveillance des offices des poursuites et des faillites, la délégation des autorités et des associations cantonales ainsi que tous les membres de la Conférence sont invités à l'assemblée annuelle.

Les demandes à traiter dans la partie statutaire doivent être remises au président à l'attention du comité central jusqu'au 23 avril 2025 au plus tard.

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Procès-verbal de l'assemblée des membres
du 7 juin 2024
3. Rapport annuel 2024
4. Comptes annuels 2024
5. Budget 2026
6. Élections
7. Demandes des membres
8. Questions diverses

Nidwald / Bâle, janvier 2025

Le président : Armin Budliger
Le secrétaire : Dr. Matthias Häuptli

PROGRAMME VENDREDI 23 MAI 2025

12h00 Apéritif offert par la Poste au KKL
(Terrasse de Lucerne)

14h00 Assemblée annuelle au
KKL (Auditorium)

16h15 Apéro au KKL (Foyer du congrès)

18h00 Ouverture des portes pour le
dîner de gala avec un petit
apéritif de bienvenue au KKL
(Salle Lucerne)

19h00 Début du dîner de gala avec
divertissement, suivi d'un
service de bar

02h00 Fin de la manifestation



INFORMATIONS SUR L'HÉBERGEMENT

Pour votre séjour, nous vous recommandons les hôtels ci-dessous :

Hotel Waldstätterhof ***

Situé à 100 mètres de la gare de Lucerne et à 200 mètres de l'embarcadère, du célèbre Kapellbrücke (pont de la Chapelle) et du lac, l'hôtel Waldstätterhof bénéficie d'un emplacement central. Les bâtiments entièrement rénovés datent du début du XX^e siècle. Les chambres et les suites junior offrent une décoration traditionnelle ou plus moderne. Commencez votre journée par un excellent petit-déjeuner buffet. Vous pourrez déguster une délicieuse cuisine internationale et suisse comprenant une sélection de plats végétariens dans le restaurant de l'hôtel Waldstätterhof Swiss Quality.



Radisson Blu ****

Cet établissement est situé à 7 minutes à pied du lac des Quatre-Cantons. Situé directement sur les rives du lac de Lucerne, le Radisson Blu jouxte le centre de la culture et des congrès (KKL) de Lucerne et la gare. Il offre une connexion Wi-Fi gratuite. Les chambres spacieuses et modernes de l'hôtel Radisson Blu sont climatisées et comprennent un minibar, la télévision par câble et un plateau/bouilloire. Elles jouissent d'une vue sur le lac ou la montagne. Un centre de remise en forme moderne se trouve au cinquième étage de l'hôtel. Il dispose d'un sauna, d'un hammam et d'une salle de relaxation avec vue panoramique sur le Mont Pilate. Une cuisine méditerranéenne est servie dans le restaurant Luce, qui dispose d'une terrasse l'été. Vous apprécierez les cocktails, les snacks et l'ambiance années 1970 du bar Luce. Le Radisson Blu Lucerne possède également un bar à vins moderne. La pittoresque vieille ville de Lucerne, ainsi que de nombreux magasins et restaurants sont tous facilement accessibles à pied.

ibis Styles Luzern City ***

L'ibis Styles Luzern City vous propose des chambres à la décoration moderne dans le centre-ville historique de Lucerne. Une connexion Wi-Fi est fournie gratuitement. Les chambres sont décorées dans un style contemporain avec des couleurs vives. Certaines disposent d'un balcon. Chaque chambre comporte une salle de bains pourvue d'une baignoire et d'une douche. Vous bénéficierez d'une télévision par câble à écran plat. L'hôtel se trouve à seulement 150 mètres de l'arrêt de bus Löwenplatz et à 1 km de la gare. Le lac des Quatre-Cantons est à 5 minutes de marche, et vous pourrez vous rendre au Grand Casino en moins de 10 minutes à pied.



CASCADE Hotel ****

Le Cascada Boutique Hotel est un établissement 4 étoiles bénéficiant d'un emplacement central dans le quartier branché de Neustadt à Lucerne, à quelques minutes de marche de la gare, du lac et de la vieille ville. Chaque chambre moderne de style boutique est conçue individuellement sur le thème des cascades suisses. Toutes comprennent la climatisation, une literie de qualité et un minibar gratuit rechargé quotidiennement. Sur place, le restaurant Bolero propose un copieux petit-déjeuner buffet ainsi que des spécialités espagnoles pour le déjeuner et le dîner.



Pour toute question concernant votre réservation d'hôtel :

Bucher Travel Inc.

Pilatusstrasse 27
6036 Dierikon
Tél. : +41 41 418 55 11
booking@buchertravel.ch
www.bucherevents.ch

Lien pour réserver un hôtel à Lucerne :

regis.buchertravel.ch/event/KBKS2025



EXCURSIONS ET CHOSES À VOIR DANS LA RÉGION DE LUCERNE / LAC DES QUATRE- CANTONS

En raison de la grande diversité des attractions et des excursions qu'offre Lucerne, l'édition de cette année de l'assemblée annuelle ne prévoit pas de personnel d'accompagnement, ni de programme le samedi. Profitez de votre séjour pour apprécier pleinement la ville de Lucerne et ses environs le vendredi et le samedi.



www.luzern.com



QUI SOMMES-NOUS ?

Comité central de la Conférence suisse

Armin Budliger, président

Marianne Huber

Daniel Romano, vice-président

Cornelia Löhri

Yves de Mestral

Fernando Piccirilli

Dr. Matthias Häuptli

Bogdan Todici

Yves Hostettler

poursuite-faillite-offic.ch

Membres du comité d'organisation

Yves de Mestral, président du CO

Elisa Fasano

Armin Budliger

Marianne Huber

Bogdan Todici

Dr. Marius Wiegandt

Yves Hostettler

Susi Walker

SPONSORS



AKsolution AG



**KANTON
LUZERN**

**Stadt
Luzern**

Kantonsgericht Luzern

**Stadt
Zug**

**APOSTROPH
GROUP**

**Girschweiler
Partner**

bonimpex
Software für Betreibungs- und Konkursämter



Votre **partenaire** compétent pour explorer de nouvelles voies!

Venez nous rendre visite le 23 mai 2025 et façonnons ensemble votre avenir. À bientôt au KKL de Lucerne.

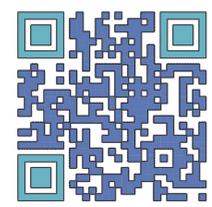


Herzliche Gratulation zum 100-jährigen Jubiläum!

Wir danken der Konferenz der Betreibungs- und Konkursbeamten der Schweiz für die langjährige Zusammenarbeit als Aus- und Weiterbildungspartner.



bonimpex
Software für Betreibungs- und Konkursämter



Wir wünschen der Konferenz der Betreibungs- und Konkursbeamten der Schweiz alles Gute zum 100-jährigen Jubiläum!



Smart City



eXpert – mehr als nur Software

AKSolution AG

Ihre Spezialisten im Schuldbetriebs- und Konkursrecht

Für Konkursämter

- Professionelle Unterstützung als Hilfsperson
- Übernahme von Konkursen als ausseramtliche Konkursverwaltung

Für Unternehmen

- Sanierungs- und Restrukturierungsberatung
- Sachwaltermandate (Nachlassstundungen)

 **Girschweiler
Partner**

